

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 43^e année – N° 38 – Jeudi 28 octobre 2021

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Les publications des autorités cantonales de cette semaine n'apparaissent pas sur le site internet, elles contiennent toutes des données personnelles protégées.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine / Montignez

Dépôt public

Conformément à l'article 71 alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Basse-Allaine dépose publiquement durant 30 jours, soit du 28 octobre 2021 au 29 novembre 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail «Renouvellement de conduites et canalisations, routes de Buix et de Lugnez»

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au secrétariat communal de Basse-Allaine, durant les heures d'ouverture. Les règles sanitaires en vigueur liées à la Covid-19, en particulier le port du masque, devront être respectées.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, Case postale 1, 2923 Courtemaîche, jusqu'au 29 novembre 2021 inclusivement, cachet de la poste faisant foi. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial d'équipement de détail - Renouvellement de conduites et canalisations, routes de Buix et de Lugnez».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Basse-Allaine, le 19 octobre 2021.

Conseil communal.

Clos du Doubs

Aménagement local

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Clos du Doubs dépose publiquement durant les 30 jours, soit du 28 octobre au 29 novembre 2021 inclusivement, à son Secrétariat communal:

1. Localité de Ocourt: La modification de l'aménagement local «Pré du Vay», plan de zone et règlement communal sur les constructions, en vue de son adoption par l'assemblée communale.
2. Localité de Ocourt: Le plan spécial «Pré du Vay», plan des équipements, en vue de son adoption par le Conseil communal

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, CP 117, 2882 Saint-Ursanne, jusqu'au 29 novembre 2021 inclusivement.

Elles porteront la mention «Opposition à la modification de l'aménagement local, Pré du Vay» ou «Opposition au plan spécial Pré du Vay». Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Saint-Ursanne, le 28 octobre 2021.

Conseil communal.

Delémont

Dépôt public du plan spécial d'équipement de détail «Centre amont»

Conformément à l'article 71, alinéa 1, de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 28 octobre 2021 au 27 novembre 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le:

- Plan spécial d'équipement de détail «Centre amont» composé des documents suivants:
 - Le plan d'occupation du sol (échelle 1:500)
 - Le rapport d'impact sur l'environnement
 - L'autorisation de police des eaux

La procédure déterminante pour le traitement des oppositions et des recours éventuels est celle du plan spécial.

Ces documents peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux public de la Ville de Delémont, Route de Bâle 1, où les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, doivent être adressées, sous pli recommandé, jusqu'au 27 novembre 2021. Elles porteront la mention «plan spécial d'équipement de détail Centre amont».

Delémont, le 25 octobre 2021.

Conseil communal.

Delémont

Elections bourgeoises

Les ayants droit de vote en matière bourgeoise sont convoqués le lundi 13 décembre 2021, à 20h00, dans la salle de la Paroisse réformée à la Rue du Temple à Delémont, afin de procéder, selon le principe majoritaire, à l'élection pour les postes suivants:

- Présidence des assemblées
- Vice-présidence des assemblées
- Secrétariat des assemblées
- Huissier
- Présidence du Conseil
- 1 membre du Conseil
- 1 membre de la Commission de vérification des comptes

Les listes de candidatures, signées par 10 électrices ou électeurs au moins, doivent être déposées au Secrétariat de la bourgeoisie, jusqu'au lundi 3 décembre 2021, à midi au plus tard.

Administration bourgeoise.

Rossemaison

Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 2.2.2 du règlement communal sur les constructions entre début octobre et mi-mars conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Rossemaison, le 25 octobre 2021.

Conseil communal.

Val Terbi

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 28 novembre 2021, afin de se prononcer sur les questions suivantes:

Acceptez-vous, selon le message du Conseil général:

1. Le crédit de Fr. 1 100 000.– pour l'assainissement énergétique de l'Ecole de Geneveret à Vicques et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
2. Le crédit-cadre de Fr. 3 600 000.– destiné à la rénovation de l'Ecole secondaire du Val-Terbi et donner compétence au Syndicat scolaire pour se procurer le financement.

Ouverture des bureaux de vote

Dimanche 28 novembre 2021, de 10h00 à 12h00, au complexe scolaire de Corban; à la halle de gymnastique de Montsevelier; à la halle de gymnastique de Vermes; au Centre communal de Vicques.

Les opérations de dépouillement auront lieu à Vicques, dans les locaux de l'administration communale, le dimanche 28 novembre 2021, dès 12 heures.

Vicques, le 28 octobre 2021.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Bonfol

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 17 novembre 2021, à 20h00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2022.
3. Election des autorités de la commune ecclésiastique.
4. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: ratification de la convention.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Bonfol, le 21 octobre 2021.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courgenay-Courtemautruy

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 7 décembre 2021, à 20h 15, au CPC

Ordre du jour:

1. Désignation d'une scrutatrice ou d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2021.
3. Présentation du budget 2022, fixer la quotité d'impôt, approbation.
4. Présentation et votation concernant une dépense de 8500.– pour le remplacement du four de la cuisine du CPC.
5. Règlement: proposition de modification de l'article 20, alinéa 2, concernant le procès-verbal.
6. Législature 2022-2025 élections des autorités:
 - a) le président des assemblées;
 - b) le vice-président des assemblées;
 - c) la secrétaire des assemblées;
 - d) le président du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - e) les membres du Conseil de la commune ecclésiastique;
 - f) les membres de la Commission de vérification des comptes.
7. Espace pastoral Ajoie-Clos du Doubs: ratification de la convention.
8. Rapport du Conseil.
9. Informations de l'Equipe pastorale.
10. Divers et imprévus.

Courgenay-Courtemautruy, le 20 octobre 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courrendlin et environs

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 16 novembre 2021, à 20h 15, à la Maison des Œuvres

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le règlement d'organisation de la commune ecclésiastique Saint-Randoald.
3. Prendre connaissance du budget 2022; fixer la quotité d'impôt.
4. Voter le crédit pour l'installation du secrétariat de l'Unité pastorale à Vicques.
5. Elections pour la législature 2022-2025:
 - a) du président des assemblées;
 - b) du vice-président des assemblées;
 - c) du secrétaire des assemblées;
 - d) du président du Conseil;
 - e) des membres du Conseil;
 - f) de 4 membres de la commission de vérification des comptes
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 peut être consulté du 28 octobre au 8 décembre 2021 inclusivement, sur rendez-vous, auprès de la secrétaire de paroisse en appelant le 032 422 50 91.

Courrendlin, le 25 octobre 2021.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Dernier délai pour la remise des publications: **jusqu'au lundi 12 heures**

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

**Assemblée ordinaire de la paroisse
dimanche 28 novembre 2021, au temple
de Saignelégier, à l'issue du culte**

Ordre du jour:

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2021.
2. Présentation et approbation du budget 2022.
3. Divers et imprévus.

Saignelégier, le 19 octobre 2021.

Conseil de paroisse.

Rebeuvelier

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 16 novembre 2021,
à 20h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver le règlement d'organisation de la commune ecclésiastique Saint-Randoald.
3. Prendre connaissance du budget 2022; fixer la quotité d'impôt.
4. Voter le crédit pour l'installation du secrétariat de l'Unité pastorale à Vicques.
5. Elections pour la législature 2022-2025:
 - a) du président des assemblées;
 - b) du vice-président des assemblées;
 - c) du secrétaire des assemblées;
 - d) du président du Conseil;
 - e) des membres du Conseil;
 - f) de 4 membres de la commission de vérification des comptes
6. Informations pastorales.
7. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 peut être consulté du 28 octobre au 8 décembre 2021 inclusivement, sur rendez-vous, auprès de la secrétaire de paroisse en appelant le 032 422 50 91.

Rebeuvelier, le 25 octobre 2021.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Vendlincourt

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, lundi 8 novembre 2021, à 20h 00,
à la halle polyvalente (salle du 1^{er} étage)**

*Rajout d'un point à l'ordre du jour paru dans
le Journal officiel N° 37 du jeudi 21 octobre 2021:*

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Ratification de la convention du nouvel Espace Pastoral Ajoie-Clos du Doubs.
3. Budget 2022.
4. Election de la présidence, vice-présidence et secrétaire de l'assemblée.
5. Election du Conseil de la commune ecclésiastique.
6. Election des vérificateurs des comptes.
7. Echange de terrain (parcelle de la cure).
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 40 000.– pour le traitement des poutres de la charpente et du clocher de l'église.
9. Divers.

Vendlincourt, le 28 octobre 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Boécourt

Requérant et auteur du projet: David Culfa, Rue de la Birse 4, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Transformation et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 44: aménagement d'un logement dans l'ancienne grange, pose de panneaux solaires en toiture et d'une PAC int., et démolition de l'annexe existante nord.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 2119, sise à la Rue de l'Abbé Rossé, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 12m50, largeur 10m37, hauteur 4m94, hauteur totale 8m98.

Genre de construction: Matériaux façades: existant / façades: crépi, teinte blanche; bardage type Arbogrey prégrisé; toiture: existant inchangé.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 25 octobre 2021.

Conseil communal.

Boncourt

Requérant: Beat Maya Keiser, Fluhgasse 149, 5080 Laufenburg. Auteur du projet: MPbaticonsult Sàrl, Parietti Michel, Rue de Tarascon 4a, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une ancienne ferme à colombages de 1797; rénovation de la partie habitation; création d'une ouverture en façade et rénovation des façades.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 37, sise à la Rue du Chavon-Dessus, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre CA.

Dimensions: Longueur 28m29, largeur 10m75, hauteur 5m40, hauteur totale 10m50.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante / façades: grain rustique, 3 couches peintures, teinte beige idem existante; toiture: tuiles existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 25 octobre 2021.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Ribeiro Rui, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg; Salt Mobile SA, Sandra Lemonnier, Rue de Caudray 4, 1020 Renens; Sunrise UPC GmbH, Thurgauerstrasse 101b, 8152 Glattpark (Opfikon). Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Sofie Kooijman, Tiefenaustrasse 2, 3048 Worblaufen.

Description de l'ouvrage: Echange d'antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, Salt Mobile SA et Sunrise Communications SA, pour les technologies 3G, 4G et 5G / URSA – JU_4506-A – BA517-1.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 622, sise au lieu-dit Rière Vasou, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: A la forêt.

Dimensions: Hauteur totale 52m96.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 28 octobre 2021.

Conseil communal.

Courchavon

Requérant: Xhevat Shkodra, Route Cantonale 1, 2922 Courchavon. Auteur du projet: Atelier M@F-architecture, Mario Fleury, Pré-Jeannette 33, 2922 Courchavon.

Description de l'ouvrage: Régularisation de travaux effectués sans autorisation pour la rénovation et assainissement du bâtiment N° 1: isolation périphérique et toiture, pose d'une PAC ext., transformations int. + pose clôture (H 1m20).

Cadastre: Courchavon. Parcelle N° 214, sise à la Route Cantonale 1, 2922 Courchavon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, Maa.

Dimensions: Longueur 9m83, largeur 8m94, hauteur 5m79, hauteur totale 8m74.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, isolation périphérique / façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles existantes.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courchavon, Route Cantonale 16, 2922 Courchavon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 28 octobre 2021.

Conseil communal.

Courtételle

Requérante et auteur du projet: Hevron SA, Antonio Nigro, Rue de l'Avenir 13, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert pour stockage éléments de façades.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 2432, sise au lieu-dit Es Zouattes, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: Rue de l'Avenir Nord.

Dimensions: Longueur 43m75, largeur 41m85, hauteur 9m02, hauteur totale 9m02.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage tôle SP, teinte anthracite; toiture: toiture plate, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 22 octobre 2021.

Conseil communal.

Fahy

Requérant: SIDP Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Ismaël Paupe, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Pose de 3 conteneurs semi-enterrés pour le ramassage des ordures ménagères.

Cadastre: Fahy. Parcelle N° 642, sise au lieu-dit Le Coinat, 2916 Fahy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UA.

Dérogation requise: A la route communale.

Dimensions: Longueur 6m60, largeur 2m20, hauteur totale 1m20.

Dépôt public de la demande avec plans à l'administration communale de la Commune de Fahy, Route de la Halle 79D, 2916 Fahy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fahy, le 22 octobre 2021.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Réclère

Requérant: Vincent Vögele, La Tchairlatte 54, 2912 Réclère. Auteur du projet: Koutec, Sàrl, Marc Vuillaume, Rue des Gravalons 6, 2907 Rocourt.

Description de l'ouvrage: Installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture sud.

Cadastre: Réclère. Parcelle N° 1898, sise au lieu-dit Rière les Maisons, La Tchairlatte 54b, 2912 Réclère. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions: 39 m².

Genre de construction: Toiture inchangée, 20 modules noirs non réfléchissants.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 29 novembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 25 octobre 2021.

Conseil communal.

Soyhières

Requérante: Elisabeth Jacques-Lehmann, Route des Bugnons 161, 1633 Marsens. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par A. Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Modification en cours de travaux du permis de construire N° 172/19 octroyé le 12.7.2019, soit: démolition des soubassements, modification de la toiture et de l'implantation, ouverture de 4 fenêtres supplémentaires, pose d'un escalier ext. au sud, orientation horizontale du bardage de façades, selon dossier déposé, sur les parcelles N°s 69 et 1103, surfaces 282 et 612 219 m², sises au Chemin de la Réselle. Zone d'affectation: Centre CA B (BF 69), forêt (BF 1103).

Dimensions principales: Longueur 10m52, largeur 8m03, hauteur 6m20, hauteur totale 9m40.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et isolation + ossature bois isolée; façades: lambrissage, teinte grise (pré-vieilli), et crépi, teinte blanche; toiture: tuiles Jura, teinte brune.

Dérogation requise: Article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 novembre 2021 au Secrétariat communal de Soyhières où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soyhières, le 28 octobre 2021.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service des infrastructures met au concours pour sa Section des bâtiments et domaines le poste de

Responsable du secteur « Construction » à 80-100 %

Mission: Si vous maîtrisez la direction générale des projets de construction et des travaux; si vous avez à cœur de défendre les intérêts de l'Etat en tant que maître de l'ouvrage; si vous avez fait vos preuves dans les études et la conduite de projets et aimez organiser et gérer à satisfaction vos dossiers; si l'élaboration de planifications financières et de budgets vous sont familiers; si la maîtrise des coûts, le respect des délais, la qualité du travail et la réalisation des objectifs sont des priorités pour vous; si vous avez dirigé une équipe et supervisé les activités techniques et administratives y relatives; si vous êtes prêt-e à piloter des groupes de travail dans le cadre de la réalisation de projets; si vous souhaitez apporter des idées innovantes à la section et au secteur dont vous aurez la charge; si la stratégie immobilière vous intéresse; si vous appréciez les collaborations et les échanges; si vous recherchez un environnement de travail agréable et convivial, favorisant un juste équilibre entre autonomie et entraide; alors, vous êtes la personne qu'il nous faut.

Profil: Votre expérience et vos compétences dans l'organisation et la gestion des projets et des travaux sont reconnues; vous avez développé un esprit créatif, d'analyse et de synthèse; vous avez le sens des responsabilités; vous appréhendez les situations complexes avec méthode et détermination; vous avez le sens de la négociation; vous êtes à l'aise dans les communications orale et écrite; les outils informatiques usuels et des logiciels DAO n'ont pas de secrets pour vous; vous êtes d'une nature calme, avez de l'entregent et entretenez de bonnes relations avec vos collègues et vos supérieurs.

Vous disposez de connaissances en allemand et avez le permis de conduire. Vous êtes au bénéfice d'une formation en architecture (EPF, HES, Uni) de niveau master, ou de niveau bachelor combinée à plusieurs années d'expérience dans le domaine concerné, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience de 2 à 4 années est nécessaire pour l'exercice de la fonction, ainsi qu'une formation complémentaire de niveau DAS dans un domaine en lien avec le poste.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sveva Gobat, architecte cantonale et cheffe de la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 73 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du secteur Projets et constructions », jusqu'au 19 novembre 2021.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Chemins de fer du Jura

Service organisateur/Entité organisatrice: Chemins de fer du Jura, à l'attention de Roméo Raniero, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. Téléphone: +41 32 486 93 90. E-mail: romeo.raniero@les-cj.ch. URL: www.les-cj.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 Chemins de fer du Jura - Département Infrastructure Voie et Bâtiments, à l'attention de Roméo Raniero, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan, Suisse. E-mail: romeo.raniero@les-cj.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 10.11.2021
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 19.11.2021. **Délais spécifiques et exigences formelles:** Date du sceau postal

1.5 Date de l'ouverture des offres:
 24.11.2021. **Lieu:** Tramelan
Remarques: Le procès-verbal d'ouverture des offres sera joint à la décision d'adjudication notifiée à tous les soumissionnaires.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
 Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.7 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux
 Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
 Exécution

2.2 Titre du projet du marché
 Assainissement des installations ferroviaires de la gare de Bonfol

2.3 Référence / numéro de projet
 199975

2.4 Marché divisé en lots?
 Non
CPV: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN):

- 102 - Conditions particulières
- 111 - Travaux en régie
- 113 - Installations de chantier
- 116 - Coupes de bois et défrichements
- 117 - Démolitions et démontages
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 211 - Fouilles et terrassements
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 241 - Constructions en béton coulé sur place
- 321 - Construction métallique

2.6 Objet et étendue du marché

1. Déconstruction de la voie (VN): 1440 m
2. Travaux de terrassement: 9190 m³
3. Réalisation de réseau d'évacuation des eaux: 1175 m
4. Confection de la plateforme et de l'infrastructure: 7665 m³
5. Confection du préballastage: 2060 m³
6. Construction de fondations LC/IS: 17 pc
7. Construction de fondations de marquise: 10 pc
8. Construction de mur en béton armé ponctuel
9. Construction d'un quai P55: 100 m
10. Construction d'un nouvel abri-vélo et d'une nouvelle fosse pour heurtoir
11. Aménagement d'une place de gare avec stationnement
12. Aménagement d'une nouvelle place de lavage et d'un chemin d'accès au dépôt des trains

2.7 Lieu de l'exécution

Gare de Bonfol, Jura, Suisse

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

12 mois depuis la signature du contrat
 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Uniquement des variantes d'exécution.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 1.3.2022. **Fin:** 24.6.2022

Remarques: Les conditions particulières et le plan de phasage des travaux est contraignant.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation
 Selon les documents d'appel d'offres

3.2 Cautions/garanties
 Selon les documents d'appel d'offres

3.3 Conditions de paiement
 Selon les documents d'appel d'offres

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert
 Selon les documents d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires
 Selon les documents d'appel d'offres

- 3.6 Sous-traitance**
Selon les documents d'appel d'offres
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: Aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Français
- 3.11 Validité de l'offre**
12 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**
Sans indications
- 4.2 Conditions générales**
Sans indications
- 4.3 Visite des lieux**
Sans indications
- 4.4 Exigences fondamentales**
Sans indications
- 4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure**
Sans indications
- 4.6 Autres indications**
Sans indications
- 4.7 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.8 Indication des voies de recours**
La présente décision peut être attaquée dans les 10 jours qui suivent sa notification par voie de recours auprès de la Chambre administrative du Tribunal cantonal de la République et Canton du Jura. Le recours doit contenir les conclusions, l'indication des faits et des moyens de preuve, les motifs et la signature. Il convient de joindre au dossier la décision contestée et les moyens de preuve disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol
Service organisateur/Entité organisatrice: Rolf Eschmann SA, à l'attention de Jonas Fringeli, Rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin, Suisse. Télé-

phone: 032 435 56 79. E-mail: jonas.fringeli@eschmann-geometre.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Service de l'économie rurale, à l'attention de Claude Ciocchi, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle, Suisse. E-mail: claudc.ciocchi@jura.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
3.12.2021
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 10.12.2021. **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
15.12.2021. **Lieu:** Courtemelon
Remarques: Pas ouvert au public
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
SAF Bonfol - 1^{re} étape de travaux
- 2.3 Référence / numéro de projet**
6775-202.012.01
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Constructions et réfections de chemins AF:
Nouv. bitume: ~ 350 m
Nouv. béton: ~ 3000 m
Nouv. bandes de roulement: ~ 3800 m
Nouv. groise: ~ 1700 m
Chemins à supprimer: ~ 7300 m
Autres aménagements:
Drainages
Buse métallique
Conduite électrique
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Bonfol
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 4.4.2022. **Fin:** 29.11.2024
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises? Oui**

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution**Début:** 4.4.2022. **Fin:** 29.11.2024**Remarques:** Le MO se réserve le droit de changer le délai d'exécution selon les liquidités et sous réserve des autorisations nécessaires.

Le MO souhaite réaliser la majeure partie des travaux en 2022 et 2023.

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Versements d'acompte jusqu'à 90% des travaux effectués jusqu'à la date de réception provisoire et sur présentation des bordereaux périodiques métrés. Le solde sera versé après réception définitive et contre garantie financière (bancaire ou assurance) couvrant le délai de garantie.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Les offres seront présentées avec des prix unitaires nets; rabais, escompte et TVA en sus.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 12.11.2021**Prix:** Aucun**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis**3.10 Langues****Langues acceptées pour les offres:** Français**Langue de la procédure:** Français**3.11 Validité de l'offre**

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:

Rolf Eschmann SA, à l'attention de Jonas Fringeli, Rue du 23-Juin 37, 2830 Courrendlin, Suisse. Téléphone: 032 435 56 79. E-mail: jonas.fringeli@eschmann-geometre.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur www.simap.ch

n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Inscription obligatoire auprès de l'entité organisatrice par courrier ou courriel (et demander un accusé de réception) jusqu'au 12 novembre 2021 et présence obligatoire à la visite des lieux le jeudi 18 novembre 2021 à 9h30 à la salle communale de Bonfol (Place Louis Chevrolet 74).

Le dossier sera remis lors de la visite des lieux.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations**4.2 Conditions générales**

- a) LMP
- b) AIMP
- c) OAMP
- d) Norme SIA 118
- e) Autres normes

4.3 Visite des lieux

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.6 Autres indications

L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au Service de l'économie rurale pendant 15 jours, après la date de l'ouverture des offres. Les entreprises, sous-traitants ou fournisseurs peuvent recevoir une copie du procès-verbal d'ouverture par courriel en mentionnant leur adresse mail lors de la visite des lieux. Le Service de l'économie rural ne donnera aucun renseignement par téléphone, par fax ou courriel.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers**Avis de mise à ban**

Les parcelles N^{os} 774, 775 et 2122 du ban de Porrentruy sont mises à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés (notamment à toute personne ne s'étant pas acquittée des émoluments de parcage) de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 18 octobre 2021.

La Juge civile: Corinne Suter.